



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## État de l'accès aux soins pédiatriques d'urgence à l'hôpital d'Aubagne

Question écrite n° 3981

### Texte de la question

Mme Joëlle Mélin attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation particulièrement dégradée de l'accès aux soins et en particulier aux soins pédiatriques d'urgence. « Je serais mère d'un enfant en bas âge, je ne serais pas sereine en ce moment ». C'est par ces mots que le Dr Soizic Beaumier, médecin responsable du service de pédiatrie de l'hôpital Edmond-Garcin à Aubagne a qualifié la gravité de la situation sanitaire relative à l'épidémie de bronchiolite qui touchait jusque-là le nord de la France, Paris notamment, et qui a fini par atteindre le sud de la France. Le service de pédiatrie d'Edmond-Garcin dispose habituellement de 15 lits en cette période. Or il a accueilli jusqu'à 23 enfants certains jours de ces dernières semaines. L'hôpital a dû faire sortir des adolescents en pédopsychiatrie pour faire de la place aux petits de moins de trois ans. Des chambres ont été aménagées dans des espaces d'ordinaire non dévolus à cet effet et des parents ont dû amener des lits pliants. Enfin, devant l'urgence, les soignants ont même dû inventer une mini-unité de soins intensifs, alors qu'ils ne sont pas habilités à le faire. Comme partout en France, la qualité du service et l'accès au soin dans la 9e circonscription des Bouches-du-Rhône repose essentiellement sur l'alliance d'un personnel soignant dévoué, qui ne compte plus ses heures, et l'esprit de « débrouille ». Les transferts vers d'autres hôpitaux de la région ne sont même pas possibles, puisque les établissements de Marseille comme l'hôpital pédiatrique Lenval, à Nice, sont aussi débordés. Les temps de crise sont souvent le révélateur de la capacité de résilience des systèmes que les politiques mettent en place. Or ici, dans la circonscription de Mme la députée, comme partout en France, l'hôpital n'en peut plus. Face à cette crise structurelle, elle lui demande ce qu'il compte faire pour mettre rapidement des moyens à disposition des services de pédiatrie, afin qu'aucun drame ne survienne par manque de moyens déployés.

### Texte de la réponse

Face à la situation dégradée de l'accès aux soins et en particulier aux soins pédiatriques d'urgence, le Gouvernement s'est mobilisé sans tarder avec la mise en place de réunions de crise et de comités de suivi réguliers, au niveau national comme dans les régions les plus concernées. La mobilisation des professionnels, médicaux et non médicaux, en ville comme à l'hôpital, ainsi que la coopération entre la médecine de ville et l'hôpital, sont soutenues par le Gouvernement pour répondre aux problématiques spécifiques de certains secteurs, dont la pédiatrie fait partie. Un plan d'actions immédiat a été lancé pour soulager notre système de santé et permettre une bonne prise en charge de tous les enfants. C'est tout d'abord le maintien d'outils qui ont été mis en œuvre cet été comme la rémunération supplémentaire de 15 euros pour les soins non programmés ou le recours à la télé-médecine, mais aussi, de nouvelles mesures pour renforcer encore le soutien aux professionnels en valorisant mieux le travail de nuit et la technicité du travail dans les services de soins critiques, notamment en pédiatrie. Les agences régionales de santé sont par ailleurs appelées à mobiliser le fonds d'intervention régional pour répondre de manière ciblée aux tensions dans certains services. Cette situation de crise met en évidence la nécessité de transformer en profondeur notre système de santé et c'est la volonté du Gouvernement dans le cadre du conseil national de la refondation. S'agissant de traiter les difficultés structurelles qui affectent notre système de prise en charge des enfants, dans la continuité du récent rapport

IGAS sur la pédiatrie et l'organisation des soins de santé de l'enfant, toutes les parties prenantes sont dès à présent appelées à faire part de leurs propositions pour co-construire les réponses nouvelles aux difficultés du secteur, dans le cadre des Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant qui seront organisées au printemps 2023. Les travaux préparatoires ont été lancés le 7 décembre 2022 avec l'installation du comité d'orientation des assises. Ce comité d'orientation, qui sera directement rattaché au ministre de la santé et de la prévention, sera présidé par deux personnalités qualifiées désignées à cette fin, le Pr Christèle Gras Le Guen, professeure des Universités en pédiatrie, cheffe du service de pédiatrie générale et des urgences pédiatriques au centre hospitalier universitaire de Nantes, présidente de la Société Française de pédiatrie, et M. Adrien Taquet, ancien secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles. Tous deux animeront le comité d'orientation, qui réunira des représentants de l'ensemble des parties prenantes concernées. Le comité coordonnera les travaux qui seront conduits au cours des prochains mois sur un large éventail de sujets permettant de faire évoluer durablement la prise en charge et plus largement la santé de l'enfant avec notamment : le renforcement de la prévention dans le quotidien des enfants et des familles notamment à l'école, le rôle du pédiatre en ville et à l'hôpital, celui du médecin généraliste dans la prise en charge des enfants, la gestion des pathologies aiguës en urgence, celle des maladies chroniques, la formation initiale et continue des professionnels aux besoins de santé de l'enfant, l'évolution des métiers médicaux et paramédicaux, le renforcement de la pédopsychiatrie et de la santé mentale des enfants, la lutte contre les inégalités sociales au plus jeune âge de la vie, etc.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Joëlle Mélin](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3981

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** Santé et prévention

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 décembre 2022](#), page 6184

**Réponse publiée au JO le :** [17 janvier 2023](#), page 501